

MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR

Région de gendarmerie  
de Provence-Alpes-Côte d'Azur  
et gendarmerie pour la zone de défense  
et de sécurité Sud

**Décision n° 18388 du 6 mars 2017 portant promotion de sous-officiers de gendarmerie  
du cadre général de la gendarmerie pour la zone de défense et de sécurité Sud-est**

NOR : INTJ1706495S

Le commandant de la région de gendarmerie d'Auvergne-Rhône-Alpes et de la gendarmerie pour la zone de défense et de sécurité Sud-est,

Vu le code de la défense;

Vu le décret n° 2008-952 du 12 septembre 2008 modifié portant statut particulier du corps des sous-officiers de gendarmerie;

Vu l'arrêté du 14 décembre 2012 modifié portant délégation de pouvoirs du ministre de l'intérieur en matière d'administration et de gestion du personnel militaire de la gendarmerie nationale;

Vu la décision n° 91996 du 1<sup>er</sup> décembre 2016 (NOR : INTJ1630328S),

Décide:

Article 1<sup>er</sup>

Les gendarmes dont le nom suit sont promus au grade de maréchal des logis-chef le 1<sup>er</sup> avril 2017 :

<b>Sénéchal Pascal</b>	NIGEND : 122 800	NLS : 5 243 894
<b>Cochet Julien</b>	NIGEND : 201 422	NLS : 8 056 762
<b>Rodriguez Franck</b>	NIGEND : 229 273	NLS : 8 084 785
<b>Lavaux Benjamin</b>	NIGEND : 307 376	NLS : 8 104 998
<b>Di Luoffo Damien</b>	NIGEND : 329 298	NLS : 6 695 946

Article 2

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du ministère de l'intérieur.

Fait le 6 mars 2017.

*Le général de corps d'armée, commandant la région  
de gendarmerie d'Auvergne-Rhône-Alpes  
et la gendarmerie pour la zone de défense  
et de sécurité Sud-est,*

C. DUPOUY